

## **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGET PRIMITIF 2017**

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux

Elle sera mise en ligne sur le site internet de la commune.

Le budget primitif 2017 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de la commune autorisées et prévues pour l'exercice. Il est établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement (charges à caractère général, charges de personnel, charges de gestion courante et charges financières) sans dégrader le niveau et la qualité du service public. Il doit dégager des ressources suffisantes pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer ses investissements (autofinancement).

### Les orientations et projets communaux pour l'année 2017

Le budget primitif est préparé conformément aux engagements pris par la Municipalité pour notamment :

- Poursuivre l'effort de la commune en accompagnement du tissu associatif, des administrés, des commerces et services
- Continuer à mener les investissements d'équipements publics nécessaires pour la commune.

## **BUDGET PRINCIPAL**

- **Section de Fonctionnement**

Le résultat de clôture de l'exercice 2016 présente un excédent de fonctionnement de 464 089,45 €. L'affectation du résultat au budget primitif 2017 se présente comme suit : 200 000 euros en excédent de fonctionnement capitalisé à la section d'investissement et 264 089,45 euros en excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement.

- Dépenses

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 700 000 €

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 522 676,92 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	B.P. 2017
011 Charges à caractère général (fonctionnement courant de la collectivité tel que fluides, fournitures, prestations de services)	511 520,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	612 076,66
014 Atténuation de produits (Reversement au FNGIR, au FPIC)	40 502,00
65 Charges de gestion courante (participations obligatoires telle que le service incendie, les syndicats ainsi que les subventions versées pour la gestion de services et aux associations,	273 078,26
66 Charges financières (intérêts des emprunts)	85 000,00
67 Charges exceptionnelles	500,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 522 676,92</b>

- Recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 435 910,55 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2017
002 Résultat de fonctionnement reporté	264 089,45
013 Atténuation de charges (versements de l'état pour les emplois aidés ainsi que les remboursement de salaires pour les agents en arrêt maladie (à partir du 16 <sup>ème</sup> jour)	22 000,00
70 Produits des services (recettes générées par le restaurant scolaire, le périscolaire, le camping municipal)	133 566,55
73 Impôts et taxes (recettes fiscales)	767 846,00
74 Dotations et participations (dotations versée par l'Etat)	402 498,00
752 Autres produits de gestion courante (revenus immobiliers-loyers)	110 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 700 000,00</b>

➤ **Section d'investissement**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 391 000,00 euros.

- Dépenses

Les dépenses d'investissement s'élèvent à

CHAPITRE	BP 2017
16 Emprunt et dettes assimilées (remboursement capital des emprunts)	160 000,00
20 Immobilisations incorporelles (Plan Local d'Urbanisme, frais d'études église)	25 889,17
204 Eclairage Public (Opérations d'éclairage public)	47 695,00
205 Concessions et droits similaires	4 500,00
21 Immobilisations corporelles (panneaux de voirie, matériel informatique et de bureau, mobilier)	321 094,45
23 Immobilisations en cours (requalification des abords du pôle culturel, opération de travaux réhabilitation et extension salle de sports et construction d'une salle culturelle)	1 831 821,38
<b>TOTAL</b>	<b>2 391 000,00</b>

- Recettes

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 951 405,86 euros.

CHAPITRE	BP 2017
10 Dotations, fonds divers et réserves (Fonds de compensation de la TVA, Taxe d'aménagement, excédent de fonctionnement capitalisé)	281 000,00
13 Subventions d'investissements (Dotation d'Équipement Territoires Ruraux, Conseil Régional, Département, SyDEV, Etat)	680 405,86
16 Emprunts (salle de sports et salle culturelle, préfinancement de la TVA)	990 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 951 405,86</b>

**BUDGET CONSOLIDÉ**  
**BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE ET LES BUDGETS ANNEXES**

	FONCTIONNEMENT DEPENSES	FONCTIONNEMENT RECETTES	INVESTISSEMENT DEPENSES	INVESTISSEMENT RECETTES
Commune	1 700 000,00	1 700 000,00	2 391 000,00	2 391 000,00
Assainissement	222 500,00	222 500,00	447 000,00	447 000,00
Lotissement	717 572,13	717 572,13	554 372,13	554 372,13
Transport Scolaire	50 000,00	50 000,00	74 382,16	74 382,16
Zone Artisanale	112 396,00	112 396,00	25 740,00	25 740,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 802 468,13</b>	<b>2 802 468,13</b>	<b>3 492 494,29</b>	<b>3 492 494,29</b>

➤ Taux d'imposition

Il ressort pour 2017 une baisse des bases d'imposition prévisionnelles de 2,44 % sur la taxe d'habitation.

Après fixation des taux des taxes pour l'année 2017, la variation globale du produit est de + 1,18 % par rapport à 2016 soit environ 8 000 euros de produits supplémentaires par rapport à 2016 (à mettre en rapport avec la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement d'environ 20 000 euros pour l'année 2017)

Libellées	2017
Taxe d'Habitation	23.34 %
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties	10.81 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	47.90 %
Cotisation Foncière des Entreprises	21.98 %

➤ **Principaux ratios**

<b>Informations financières</b>	<b>Valeurs</b>
Dépenses réelles de fonctionnement/population	786,91
Produit des impositions directes/population	386,48
Recettes réelles de fonctionnement/population	742,04
Encours de dette/population	1 099,29
DGF/population	167,96
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	40,20 %